



L'observateur indépendant  
du Fonds mondial

## Observateur du Fonds Mondial

### LETTRE D'INFORMATION

Numéro 13: 10 avril 2015

OFM est une lettre d'information indépendante sur le Fonds mondial.

Pour télécharger les versions Word et PDF de ce numéro, cliquez [ici](#)

[Abonnez-vous](#) à l'OFM ou [ajoutez-le à votre abonnement](#).

Si votre logiciel de messagerie affiche mal ce courriel [visualisez-le comme une page web](#).

[OFM en direct >>](#)

[Site Aidspan >>](#)

[Ecrivez-nous >>](#)

#### AU SOMMAIRE:

#### 1. NOUVELLES: Maturité et systèmes au cœur des débats de la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil

Lors de la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril, le Fonds mondial a montré non seulement qu'il continuait de gagner en maturité en tant qu'organisation, mais aussi que les systèmes préalablement mis en place fonctionnaient. Il semble néanmoins que le Conseil d'administration, de son côté, n'ait pas d'appétit pour les réformes et que les demandes de qualité non financées le resteront.

#### 2. NOUVELLES: Le Fonds mondial dans l'œil du cyclone financier en 2014

Le Fonds mondial tente de faire face à la tempête monétaire, aux nouvelles restrictions mises en place

dans le secteur bancaire international et à des besoins financiers supplémentaires en raison d'une durée des subventions plus courte. D'après ce qu'on a pu entendre pendant la 33e réunion du Conseil d'administration, aucun choc extérieur n'a jusqu'à présent provoqué d'interruption dans les programmes.

### **3. NOUVELLES: Hauser et Kurtovic, la nouvelle équipe de rêve à la tête du Conseil d'administration du Fonds mondial**

L'élection de la nouvelle « équipe de rêve » composée de Norbert Hauser, membre de la délégation allemande et ancien Inspecteur général par intérim, en qualité de Président, et d'Aida Kurtovic, membre de la délégation de l'EEAC et militante de la société civile de longue date, en tant que Vice-présidente, a été officialisée par un vote consensuel à l'unanimité. La campagne s'est déroulée à huis clos et le vote a été facilement entériné en marge de la 33ème réunion du Conseil d'administration qui s'est ouverte le 31 mars.

### **4. NOUVELLES: « Finalement, le Fonds mondial est axé sur l'être humain » : le directeur exécutif Mark Dybul présente son rapport**

Le directeur exécutif du Fonds mondial, Mark Dybul, a remis son rapport au Conseil d'administration à l'occasion de la 33<sup>e</sup> réunion de ce dernier. Dans ce document, il revient sur les déplacements qu'il a effectués au cours du premier trimestre de 2015 et notamment sur les contacts qu'il a pu avoir dans les six pays visités. Ces rencontres lui ont en effet apporté la preuve que le nouveau modèle de financement, malgré les difficultés rencontrées dans un premier temps, était en train de réaliser ce pourquoi il avait été imaginé, à savoir, garantir des investissements destinés à maximiser l'impact.

### **5. NOUVELLES: Le BIG publie son premier « avis annuel » sur le Secrétariat du Fonds mondial**

Le premier avis annuel émis par le Bureau de l'Inspecteur général reconnaît une amélioration de la « maturité organisationnelle » du Secrétariat. Toutefois, d'autres améliorations s'avèrent nécessaires, en particulier dans des domaines comme la gestion des risques, la gouvernance et les contrôles internes.

### **6. NOUVELLES: Le Conseil d'administration du Fonds mondial approuve les objectifs définitifs qui viendront compléter le cadre d'indicateurs clés de résultats de l'organisation**

Le Fonds mondial a actualisé son cadre d'indicateurs clés de résultats (ICR), en y ajoutant des objectifs destinés à mesurer les résultats obtenus dans les domaines de la prévention en matière de droits de l'homme, d'une part, et de la qualité de la gestion et de la direction, d'autre part. Les premiers rapports de situation sur les résultats ont également été présentés.

### **7. NOUVELLES: Réduire le montant du financement d'encouragement afin de trouver des fonds**

## **pour combler les déficits dans les pays ayant sollicité une durée de subvention écourtée, selon le CTEP**

Selon le Comité technique d'examen des propositions, les fonds d'encouragement recommandés en faveur des candidats ayant soumis une demande lors de la quatrième période d'examen ont été réduits par le Secrétariat afin de combler les déficits de financement des pays ayant sollicité une durée de subvention écourtée. Le CTEP indique par ailleurs qu'à cet effet, les demandes de qualité non financées ne seront vraisemblablement pas financées dans leur totalité.

## **8. NOUVELLES: Le BIG publie son rapport annuel 2014 ainsi qu'une actualisation des mesures de gestion convenues**

Le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) a soumis deux documents au Conseil d'administration lors de sa réunion qui s'est tenue à Genève: son rapport annuel 2014 ainsi qu'une actualisation des mesures de gestion convenues mises en œuvre par le Secrétariat. Ce dernier a par ailleurs fourni au Conseil d'administration une mise à jour des sommes recouvrables.

## **9. NOUVELLES: Adoption du Code de conduite des responsables de la gouvernance en matière d'éthique**

En vertu du code de conduite éthique adopté par le Conseil d'administration, les obligations des responsables de la gouvernance à l'égard de leurs circonscriptions doivent être respectées. Pour autant, « ces personnes doivent œuvrer dans le meilleur intérêt du Fonds mondial ».

## **10. NOUVELLES: Approbation du cadre de financement de la lutte contre les co-infections et comorbidités**

Le Fonds mondial a approuvé un cadre de financement de la lutte contre les co-infections et comorbidités liées au VIH, à la tuberculose et au paludisme. Celui-ci permet aux pays bénéficiaires de solliciter un soutien pour utiliser les fonds disponibles alloués par le Fonds afin de mettre en œuvre des interventions efficaces de lutte contre ces maladies. Le Secrétariat a toutefois averti qu'aucun financement supplémentaire ne serait prévu.

## **11. NOUVELLES: Le Fonds mondial opte pour une stratégie de mobilisation des ressources déclinée en trois axes**

Le Japon organisera en décembre 2015 une réunion préparatoire au lancement de la cinquième reconstitution des ressources du Fonds mondial qui débutera mi-2016. Si la mobilisation des ressources se focalisera vraisemblablement sur les donateurs traditionnels, des efforts accrus ont été déployés pour

lever des fonds auprès de particuliers très fortunés mais surtout de sources nationales dans les pays bénéficiaires.

Voir plus bas, à la fin de cette lettre d'information, des [liens vers d'autres articles](#) disponibles sur le site web d'Aidspan.

## ARTICLES:

### 1. NOUVELLES: Maturité et systèmes au cœur des débats de la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil

Lauren Gelfand 10 avril 2015

*La réforme de la gouvernance et l'élimination du déficit de financement demeurent élusifs*

Lors de la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril, le Fonds mondial a montré non seulement qu'il continuait de gagner en maturité en tant qu'organisation, mais aussi que les systèmes préalablement mis en place fonctionnaient.

Si les points à l'ordre du jour ont fait l'objet de longues discussions – élaboration de stratégies, amélioration du nouveau modèle de financement (NMF), investissements dans le renforcement des systèmes de santé, meilleure intégration des questions liées aux communautés, aux droits et au genre – les décisions majeures ont été prises plus rapidement. Les dépenses liées à l'administration des subventions – quelque 2,5 milliards US\$ en 2014 – ont été réduites dans plus de 110 pays, comme l'ont souligné de hauts responsables du Secrétariat dans leurs commentaires adressés à Aidspan.

#### **Des systèmes plus performants et différenciés**

Certains groupes constitutifs aspiraient toutefois à plus de remaniements. Le renforcement des systèmes de santé a été au cœur de nombreuses discussions sur la manière de garantir un impact maximal au niveau national et de veiller à ce que les bénéficiaires de l'aide du Fonds mondial qui ne seront bientôt plus éligibles contribuent encore davantage à la pérennisation des programmes de lutte contre les maladies.

Dans sa présentation au Conseil, Mark Dybul, Directeur exécutif du Fonds mondial, a souligné que 35 % des

investissements approuvés jusqu'ici avaient été réalisés pour aider au renforcement des systèmes de santé dans le cadre du nouveau modèle de financement, tant au niveau national que communautaire. Toutefois, on ne sait pas clairement d'où proviennent les fonds alloués spécifiquement à cet effet. Aidsplan prévoit de mener une analyse approfondie de la composante RSS du nouveau modèle de financement lorsque de nouvelles notes conceptuelles seront rendues publiques.

Selon bon nombre de groupes constitutifs, l'expérience de l'épidémie d'Ebola dans trois pays d'Afrique de l'Ouest nous rappelle que les pays les plus pauvres ont les systèmes de santé les moins performants et que les investissements dans l'équipement, le personnel et la formation pourraient être la meilleure façon de garantir un legs au Fonds mondial. D'autres émettent des réserves, faisant valoir que le Fonds n'est jamais aussi fort que lorsqu'il fait ce qu'il est censé faire : mobiliser et décaisser des fonds pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Le Fonds n'est ni une organisation humanitaire, ni un organisme de développement, a-t-on fait remarquer après une discussion particulièrement longue qui pourrait faire avancer les débats concernant les activités du groupe de travail sur le continuum de développement jusqu'en 2017.

Les approches différenciées entre différents pays (et dans les pays les plus vastes) qui tiennent compte du cadre de fonctionnement et de la charge de morbidité, de la « fragilité » d'un Etat et de ses propres ressources intérieures pourraient constituer le modus operandi du Fonds mondial, pour autant qu'un certain nombre de principes clés et d'engagements en faveur des droits, de l'égalité hommes-femmes et d'un accès équitable soient respectés.

« Le Fonds mondial est résolu à jouer un rôle majeur dans le renforcement des systèmes de santé au cours de la période qui suivra les objectifs de développement de 2015 », a précisé le Dr Nafsiah Mboi, présidente sortante du Conseil d'administration du Fonds. Nafsiah Mboi et Mireille Guigaz, Vice-présidente du Conseil, ont été remplacées à la tête du Conseil d'administration par Norbert Hauser, membre de la délégation allemande, et Aida Kurtovic, membre de la délégation des ONG de pays en développement auprès du Conseil d'administration et militante de la société civile de longue date en Europe de l'Est et en Asie centrale.

La priorisation des interventions, au-delà de l'accès aux traitements, dans le but d'assurer la protection des droits de l'homme et de répondre aux besoins différenciés des femmes, des filles et des jeunes, mais aussi des migrants et des réfugiés, a par ailleurs bénéficié d'un soutien sans réserve.

Un membre d'une délégation a indiqué à Aidsplan qu'il était important de respecter la parité hommes-femmes dans les activités (de lutte contre le paludisme notamment), mais qu'il l'était tout autant de souligner que le clivage urbain-rural et les phénomènes socio-économiques étaient souvent plus pertinents pour l'accès aux soins que le sexe. Un autre groupe constitutif a par ailleurs noté que les populations clés affectées n'étaient pas uniquement des groupes identifiés - elles constituent le tissu communautaire d'une nation et sont capables

de contribuer au développement économique lorsque leur état de santé le permet, en tant que membres à part entière de la société.

Etre membre à part entière en bonne santé de la société signifie également ne pas risquer d'être incriminé pour le simple fait d'être soi-même, ce qui a amené un certain nombre de groupes constitutifs à prendre fermement position contre le projet visant à organiser le premier Forum de partenariat à Addis Abeba, en Ethiopie : l'un des 34 pays du continent africain où l'homosexualité est considérée comme un crime.

### **Le coût inhérent aux priorités d'intervention**

La priorisation des interventions, l'impact ou encore le renforcement a bien entendu un prix, et les représentants du Secrétariat n'ont pas ménagé leurs efforts pour le rappeler aux groupes constitutifs du Conseil d'administration lors de leurs interventions et au moment de répondre à leurs questions.

Si le Fonds affiche une bonne santé financière et ne prévoit pas de déficits susceptibles de compromettre les programmes, il reste néanmoins nécessaire de trouver 1,1 milliard US\$ afin de donner suite à la décision d'écourter certaines subventions dans le cadre du NMF aux fins d'en optimiser l'impact. Il est en outre peu probable que le registre des demandes de qualité non financées – qui s'établissent actuellement à un peu moins de 2 milliards US\$ - en vue de financer des programmes de prévention, de soins, de prise en charge et de sensibilisation, soit financé.

Selon certains groupes constitutifs, cela comporte un risque pour la cinquième reconstitution des ressources du Fonds, pour laquelle le Japon a proposé d'organiser en décembre 2015 une réunion préparatoire avant le lancement officiel prévu mi-2016. Si une présentation exhaustive des besoins n'est pas soumise et que l'accès généralisé aux traitements n'est pas sollicité, les fonds engagés par les donateurs seront-ils compromis ?

La manière dont les pays gèrent les fonds qui leur sont accordés aura probablement un impact plus fort sur les donateurs – mais également sur les risques auxquels leur argent, et les programmes financés par les donateurs, sont exposés. Qu'il s'agisse de mauvaise gestion financière ou de fraude, de problèmes dans la chaîne d'approvisionnement ou de perturbations au niveau des opérations ou de la mise en œuvre des programmes, il y a toujours une crainte que l'argent n'a pas été dépensé comme il était censé l'être.

La nouvelle politique de gestion des risques mise en œuvre de façon itérative depuis 2014 était le thème de deux formations préliminaires à la réunion à l'intention des groupes constitutifs du Conseil d'administration et des observateurs, et d'une session organisée lors de la réunion du Conseil.

Plusieurs commentateurs souhaitant en faire davantage pour identifier les risques et permettre aux bénéficiaires de les atténuer au niveau national ont pris conscience de la réalité de la gestion des risques au-delà même de l'institution. La politique actuelle de gestion des risques est focalisée au niveau institutionnel.

L'étape suivante, selon l'équipe chargée de la gestion des risques au sein du Secrétariat, consistera à étendre son champ d'application.

Au niveau de l'institution, l'intégration d'une nouvelle initiative pour l'éthique et l'intégrité dans les activités quotidiennes du Fonds constitue un autre aspect de la gestion des risques. Les déclarations de conflits d'intérêts seront signées chaque année par de hauts responsables du Secrétariat et des membres des délégations du Conseil d'administration. Par ailleurs, le nouveau directeur de l'éthique qui remplacera l'actuel directeur, et dont le mandat est actuellement en cours d'examen, aidera à contrôler les domaines dans lesquels le respect de l'éthique – ou son non-respect – pourrait exposer les programmes à des risques.

## **Gouvernance**

Le risque n'est pas seulement imputable au changement, il est également lié au marasme. Et ici, la gouvernance du Fonds mondial encourt un risque plus élevé, semble-t-il. En dépit de l'enthousiasme avec lequel il a été formé en 2014, le comité transitoire sur la gouvernance n'a pourtant pas fait état des progrès accomplis lors de cette réunion du Conseil, aussi curieux que cela puisse paraître. Dans les discussions portant sur l'élaboration des stratégies et la position du Fonds mondial dans les relations avec les différents pays le long du continuum de développement, on a également omis d'inclure un aspect de la réforme de la gouvernance dans le cadre des débats sur la stratégie.

Ceci peut expliquer la note de « 3 » attribuée à la gouvernance (sur une échelle de maturité de 1 à 6), comme l'indique le Bureau de l'Inspecteur général dans son tout premier avis annuel (expliqué plus en détail [ici](#)). Le BIG déclare par ailleurs que si « les procédures du Fonds en matière de contrôles internes, de gouvernance et de gestion des risques ont été définies dans le cadre de politiques institutionnelles approuvées par la direction et/ou le Conseil d'administration ... elles ne sont encore ni appliquées de manière cohérente, ni pleinement intégrées dans les pratiques de gestion quotidiennes. Elles ne permettent pas non plus de garantir la réalisation des objectifs opérationnels et stratégiques de l'organisation ».

Lire l'article [en anglais](#). Read this article [in English](#).

[Cet article a été publié le 10 avril 2015.]

Pour commenter cet article, cliquez [ici](#).

[HAUT](#)

---

## **2. NOUVELLES: Le Fonds mondial dans l'œil du cyclone financier en 2014**

*Les pertes causées par les fluctuations de change avoisinent les 300 millions de dollars*

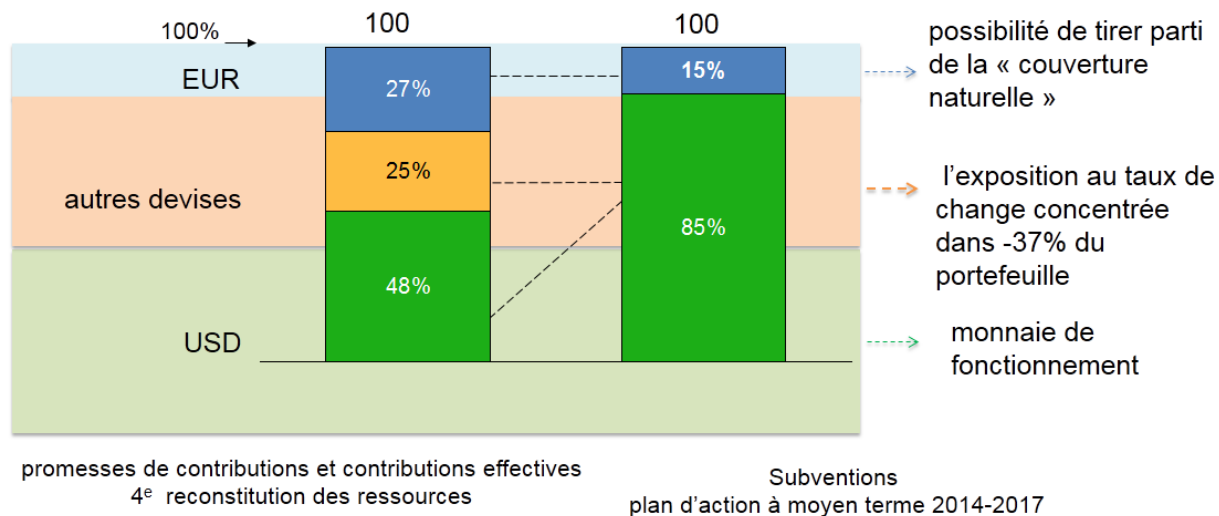
Le Fonds mondial a confiance dans sa capacité à faire face à la tempête actuelle sur le marché des changes, au raidissement observé dans le système bancaire international et à des besoins financiers supplémentaires en raison d'une durée des subventions raccourcie, sans que cela n'entraîne une quelconque interruption dans les prestations de services d'ici la fin de la période d'allocation 2014-2017.

La forte baisse de certaines devises mondiales par rapport au dollar américain, qui, lui, est resté solide jusqu'à maintenant, a entraîné pour le Fonds mondial une perte d'environ 300 millions de dollars sur les contributions effectuées dans les devises concernées. Le Fonds est « très exposé » à ces fluctuations car, ne possédant ses propres comptes bancaires, il n'est techniquement pas en mesure de se couvrir contre les variations de change et la baisse des taux d'intérêt. C'est ce que les groupes constitutifs du Conseil d'administration ont pu entendre lors de la 33<sup>e</sup> réunion du Conseil qui s'est tenue le 31 mars dernier.

L'exposition du Fonds mondial au risque de change se situe à deux niveaux : d'abord au niveau du Secrétariat, lorsque les engagements sont transformés en contributions dans plusieurs devises différentes, puis décaissés au profit des pays ; ensuite au niveau des pays eux-mêmes, lorsqu'une devise mondiale – comme le dollar américain – est converti dans la monnaie locale.

Le tableau 1 montre la répartition des entrées et sorties de devises.





« Les contributions nous arrivent à un certain taux et les décaissements sont effectués à un taux différent, ce qui entraîne un déséquilibre structurel », a expliqué le directeur financier Daniel Camus. « Nous menons une bataille permanente contre la fluctuation des devises. »

Avec la Banque mondiale comme administrateur, le Fonds mondial ne dispose pas d'une marge de manœuvre lui permettant de réagir aussi rapidement qu'il le souhaiterait aux fluctuations des marchés financiers mondiaux. « Nous ne travaillons pas en vase clos », a expliqué M. Camus au Conseil d'administration. « Nous sommes affectés par ce qui se passe sur les marchés mondiaux. »

Ainsi, malgré « la réactivité et la réceptivité » dont fait preuve le Fonds mondial, celui-ci est toujours à la recherche d'une institution bancaire prête à l'accueillir comme client, et ce depuis plus d'un an. Le problème est en partie lié au fait que le Fonds opère dans de nombreux pays qui non seulement présentent des risques sur le plan financier, mais qui parfois figurent sur une liste de pays dans lesquels dépôts et transactions sont interdits. Cela a éliminé d'emblée un certain nombre d'institutions bancaires basées aux États-Unis, dans la mesure où ce pays a une réglementation très stricte concernant les partenaires commerciaux potentiels des banques américaines.

En attendant, au sein des propres structures financières du Fonds, une rigueur et une discipline financière nouvelles ont été mises en place afin que l'institution dans son ensemble soit aussi solide que possible de manière à pouvoir surmonter les chocs extérieurs.

Soixante-dix pour cent des engagements pris au titre de la 4<sup>e</sup> reconstitution des ressources se sont concrétisés, garantissant ainsi la disponibilité des 10,3 milliards de dollars nécessaires pour financer les notes conceptuelles examinées par le Comité technique d'examen des propositions pendant les périodes de soumission 1 à 5. Cela représente 150 notes conceptuelles, soit environ les trois quarts des 226 notes qui devraient être présentées dans le cadre du nouveau modèle de financement. Les notes conceptuelles examinées ont pour l'instant donné lieu à la signature d'accords de subventions pour un montant de 2,5 milliards de dollars. La signature de ces accords se fait à un rythme légèrement plus lent que ce qui avait été envisagé l'an dernier. À la fin de l'année 2014, le Fonds avait 4,4 milliards de dollars à sa disposition, dont 3,3 milliards provenant de recettes, soit le même montant que l'année précédente.

Ici aussi se posent des problèmes issus d'anciennes pratiques de gestion financière en vigueur dans l'institution : les soldes de trésorerie élevés, en particulier dans les pays à fort impact, ont pour conséquence une moindre flexibilité au sein du portefeuille pour transférer les fonds en fonction des besoins. Soixante pour cent des réserves de trésorerie situées en dehors du Secrétariat se trouvaient dans quelques pays à fort impact et à risque élevé.

Cela est risqué pour deux raisons. D'une part, parce que les soldes de trésorerie des pays sont dépendants des fluctuations des taux de change, du vol et de la fraude, et d'autre part parce que cela veut dire que l'argent n'est utilisable que dans un seul pays et qu'il n'y a donc pas cette souplesse permettant de verser de l'argent selon les besoins.

À l'avenir, le Fonds devra « normaliser sa procédure de versement aux pays » afin d'éviter des situations comme celle que l'on a connue fin 2013, lorsqu'il a fallu verser un total d'un milliard de dollars à divers pays sur une période de deux semaines.

Les effets de la durée plus courte des subventions et les 1,1 milliards de dollars manquant de manière temporaire pour garantir la continuité des services dans les pays concernés par cette durée raccourcie ont été minimisés par M. Camus et d'autres au sein du Secrétariat au cours de leurs présentations devant le Conseil d'administration.

Le pic de 1,8 milliard de dollars prévu en novembre 2014 correspondait à un « scénario catastrophe ». Celui-ci a été atténué en regardant de plus près les subventions dont la durée pouvait être raccourcie, grâce à une « évaluation plus stricte des déficits de financement » entreprise dans le cadre de l'examen des notes conceptuelles par le Comité technique d'examen des propositions et le Comité d'approbation des subventions.

« Nous avons effectué un gros travail de sorte à pouvoir mieux prévoir l'impact du raccourcissement de la durée des subventions », a indiqué M. Camus. « Maintenant que la plupart des notes conceptuelles ont été présentées, nous serons en mesure d'améliorer nos prévisions. »

Il y a bon espoir que ce déficit de financement diminue encore davantage. Cela dit, on ne voit pas encore clairement quelles seront les sources qui permettront de combler ce déficit, quelle qu'en soit l'importance, au-delà de modestes réductions de coûts, de gains d'efficacité limités et des taux d'absorption traditionnellement faibles observés dans d'autres pays.

Lire l'article [en anglais](#). Read this article [in English](#).

[Cet article a été publié le 09 avril 2015.]

Pour commenter cet article, cliquez [ici](#).

[HAUT](#)

---

### **3. NOUVELLES: Hauser et Kurtovic, la nouvelle équipe de rêve à la tête du Conseil d'administration du Fonds mondial**

Lauren Gelfand 08 avril 2015

*Élus pour un mandat de deux ans, ils présideront tous deux la prochaine Conférence de reconstitution des ressources et les débats sur l'évolution de la méthodologie d'allocation du Fonds*

L'élection de la nouvelle « équipe de rêve » composée de Norbert Hauser, membre de la délégation allemande et ancien Inspecteur général par intérim, en qualité de Président, et d'Aida Kurtovic, membre de la délégation de l'EEAC et militante de la société civile de longue date, en tant que Vice-présidente, a été officialisée par un vote consensuel pris à l'unanimité. La campagne s'est déroulée à huis clos et le vote a été facilement entériné en marge de la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration qui s'est ouverte le 31 mars.

Ils accompliront un mandat de deux ans jusqu'en 2017 et présideront la cinquième Conférence de reconstitution des ressources du Fonds ainsi que les débats probablement controversés sur l'évolution de la méthodologie d'allocation qui a guidé la mise en œuvre du nouveau modèle de financement (NMF).

Norbert Hauser, membre de la délégation allemande et ancien parlementaire allemand, possède une vaste expérience des contrôles dans les domaines financier et juridique. Appuyant sa nomination, un membre d'un groupe constitutif a noté son engagement infaillible envers le Fonds mondial, tel qu'en fait foi son travail auprès du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'examiner les contrôles fiduciaires et les mécanismes de suivi ou l'enthousiasme qui l'a amené à accepter le poste d'Inspecteur général par intérim avec un préavis de moins de deux semaines.

Aida Kurtovic, qui est originaire de Bosnie-Herzégovine, avait été nommée Vice-présidente du bloc des entités chargées de la mise en œuvre au sein du Conseil d'administration du Fonds entre 2012 et 2014, en sa qualité de membre du Conseil représentant le Groupe constitutif de l'Europe de l'Est. Elle a également été membre du Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact avant d'être nommée Vice-présidente.

Aida Kurtovic a noué des liens solides dans la société civile et possède une compréhension approfondie des défis auxquels sont confrontés les pays de sa région qui, lors de la prochaine période d'allocation, ne pourront plus prétendre au soutien du Fonds mondial. Des représentants de la société civile d'Europe de l'Est et d'Asie centrale (EEAC) ont indiqué à Aidspace qu'on ne pouvait espérer meilleur choix qu'Aida Kurtovic pour accompagner le processus de transition et soutenir les efforts de plaidoyer en faveur d'une augmentation des fonds alloués aux programmes qui relèvent traditionnellement de la compétence du Fonds, notamment les activités de réduction des risques.

La 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration, qui s'est clôturée le 1<sup>er</sup> avril, est la dernière session présidée par Nafsiah Mboi, ministre indonésienne de la Santé, et Mireille Guigaz, ancienne ambassadrice française chargée de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Les deux femmes se sont vu récemment décerner la Légion d'honneur pour avoir consacré leur vie à l'amélioration de l'accès à la santé pour tous.

Lire l'article [en anglais](#). Read this article [in English](#).

Lire l'article [en russe](#). Читайте на [АНГЛИЙСКОМ](#).

[Cet article a été publié le 08 avril 2015.]

Pour commenter cet article, cliquez [ici](#).

[HAUT](#)

---

#### **4. NOUVELLES: « Finalement, le Fonds mondial est axé sur l'être humain » : le directeur exécutif Mark Dybul présente son rapport**

Lauren Gelfand 07 avril 2015

*Selon le directeur exécutif, les déplacements effectués dans six pays au cours du 1er trimestre lui ont permis de constater l'ampleur de l'impact du nouveau modèle de financement*

S'éloignant du rapport typique d'un directeur exécutif, Mark Dybul, dans le rapport qu'il a présenté au Conseil d'administration à l'occasion de la 33<sup>e</sup> réunion de celui-ci, revient sur les six déplacements qu'il a effectués au

cours du premier trimestre de 2015, des voyages qui lui ont apporté la preuve de ce qu'il appelle l'ampleur et la souplesse du nouveau modèle de financement.

Rappelant l'évaluation menée par le Bureau de l'Inspecteur général, qui montre que le Fonds mondial a gagné en maturité en tant qu'organisation, il explique qu'il est normal et opportun pour le Fonds de commencer à intégrer une stratégie dans son travail de conception et de développement, « pour assurer une gestion visant un impact maximal ».

Tout en reconnaissant qu'il y avait eu des retards dans la soumission par les instances de coordination nationale des notes conceptuelles permettant d'accéder aux 14,82 milliards de dollars disponibles pour lutter contre le VIH, la tuberculose et le paludisme et renforcer les systèmes de santé, M. Dybul semble globalement positif concernant les progrès réalisés pour mettre fin aux trois maladies.

Il affirme qu'à l'occasion des réunions qu'il a pu avoir avec des représentants des instances de coordination nationale, des bénéficiaires principaux et des pouvoirs publics en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Honduras, en Haïti, au Swaziland, en Afrique du Sud et en Zambie, il a invariablement entendu qu'il était plus facile de s'y retrouver avec le nouveau modèle de financement, malgré la persistance d'une certaine bureaucratie. Relatant une rencontre avec une religieuse engagée depuis le début dans une action financée par le Fonds mondial en Papouasie-Nouvelle-Guinée, il se souvient de l'avoir entendu dire que « finalement, le Fonds mondial [était] une organisation pleine d'humanité, clairement axée sur l'être humain ».

La formule, explique-t-il, reste à affiner, mais des signes clairs montrent que la direction suivie est la bonne, comme en Haïti, où les hôpitaux publics utilisent les fonds consacrés au renforcement des systèmes de santé pour améliorer les services offerts aux patients atteints de tuberculose. Un hôpital situé à Mirebalais, à 60 km au nord-est de la capitale Port-au-Prince, affiche un taux de guérison de 100% des cas de tuberculose.

Le « partenariat du 21<sup>e</sup> siècle dirigé par les pays est en train de se déplacer, au-delà de la santé, vers un développement durable », comme au Honduras, où des organisations communautaires et confessionnelles font preuve d'une très grande efficacité dans la prestation de services pour lutter contre le paludisme.

En intégrant les investissements du Fonds mondial dans une gamme complète d'activités, de programmes et de campagnes pour changer les comportements, la Zambie et le Swaziland s'attaquent à la menace croissante que représente l'infection du VIH chez les femmes et les filles, c'est-à-dire au sein des populations les plus vulnérables.

« Nous ne consacrons pas les fonds à la seule lutte contre les maladies, mais à la santé de manière générale », déclare-t-il, tout en félicitant également les gouvernements qui ont engagé près de 3,9 milliards de dollars sur des ressources nationales pour soutenir toutes les activités envisagées dans l'ensemble du portefeuille du Fonds mondial.

En brossant un tableau optimiste à l'échelle mondiale, Mark Dybul tente également d'anticiper certaines des inquiétudes soulevées à plusieurs reprises par des groupes constitutifs du Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne le déficit prévu de 1,1 milliard de dollars dû à la durée plus courte des subventions et aux faibles chances de parvenir à un financement complet des activités inscrites au registre des demandes de qualité non financées, dont le coût s'élève actuellement à 1,9 milliard de dollars environ.

Il reconnaît également les problèmes liés à la pérennisation des programmes traditionnellement financés par le Fonds dans les pays qui s'appêtent à sortir des critères d'admissibilité et convient que le rythme de la transition du Fonds mondial ne correspond pas complètement à celui des pays.

Il appelle à des efforts dans le monde entier pour poursuivre « avec détermination le développement de relations » entre la société civile et les pouvoirs publics, afin d'établir un lien entre les communautés et le système de santé à tous les niveaux.

Dans leurs réactions à la présentation de M. Dybul, plusieurs groupes constitutifs ont fait remarquer que ces liens étaient indispensables, comme en témoigne la crise actuelle due à la fièvre Ébola, avec laquelle trois pays d'Afrique de l'Ouest sont toujours aux prises. Cette situation démontre la nécessité d'intégrer des programmes spécifiques de lutte contre les maladies dans les soins de santé primaires, de mettre en œuvre plus largement des initiatives communautaires et de mobiliser des ressources locales, au-delà du seul aspect financier.

Lire l'article [en anglais](#). Read this article [in English](#).

[Cet article a été publié le 07 avril 2015.]

Pour commenter cet article, cliquez [ici](#).

[HAUT](#)

---

## **5. NOUVELLES: Le BIG publie son premier « avis annuel » sur le Secrétariat du Fonds mondial**

David Garmaise 09 avril 2015

*La maturité organisationnelle s'est améliorée, mais de nouvelles améliorations s'avèrent nécessaires*

Depuis qu'il a lancé son processus de transformation en 2012, le Fonds mondial est parvenu à améliorer

progressivement sa « maturité organisationnelle ». Cela étant, le Fonds a encore du chemin à parcourir, selon le Bureau de l'Inspecteur général (BIG).

Sur une échelle de maturité organisationnelle, sur laquelle les notes un et six correspondent respectivement à une absence de contrôles et à un modèle d'organisation parfaitement optimisé, le Fonds a obtenu une note comprise entre 1 et 2 avant 2012 (l'organisation étant marquée par des problèmes manifestes en matière de politiques et de conformité, de gouvernance, de gestion des risques et de contrôles internes). La note du Fonds a été relevée à 3 à la fin de l'année 2014, indique le BIG dans son tout premier avis annuel présenté lors de la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue à Genève le 31 mars.

Selon le BIG, nombre de progrès accomplis peuvent être attribués aux nouvelles politiques institutionnelles adoptées par le Fonds mondial, bien qu'elles ne soient encore ni appliquées de manière cohérente, ni pleinement intégrées dans les pratiques de gestion quotidiennes, comme elles devraient l'être. Cette tendance positive devrait néanmoins perdurer, poursuit le BIG.

L'avis annuel, qui fait suite à une demande formulée en 2012 par le Comité d'audit et d'éthique, est fondé sur les conclusions de missions d'audit et d'enquêtes réalisées en 2013 et 2014, ainsi que sur les réponses apportées par la direction et le travail effectué par d'autres prestataires offrant une garantie de qualité.

Le BIG déclare que le Fonds a renforcé plusieurs de ses procédures opérationnelles dans le cadre de sa restructuration. Les décisions visant à allouer des ressources supplémentaires à la division de la gestion des subventions, à créer des départements chargés des pays à fort impact et à nommer des gestionnaires de portefeuille à temps plein dans chaque pays à fort impact ont été mentionnées à titre de référence, tout comme les changements apportés à la méthodologie d'établissement des subventions, y compris la gestion volontariste des risques, le processus itératif de dialogue au niveau des pays et la décision visant à rendre les gestionnaires de portefeuille responsables de l'impact des programmes.

Le BIG note enfin les améliorations supplémentaires suivantes :

- la nouvelle plateforme de gestion des subventions actuellement mise en œuvre mettra à la disposition de la direction et des bénéficiaires des subventions un outil informatique moderne ;
- la gestion et le suivi stratégique des données financières ont été améliorés ;
- la trésorerie et l'établissement des budgets sont maintenant gérés de manière professionnelle ;
- le Fonds est en train d'intégrer ses activités de gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement dans un système unique et cohérent ;
- les principales faiblesses identifiées concernant la gouvernance sont traitées par le Conseil d'administration.

Afin de maintenir l'élan imprimé, le Fonds mondial doit continuer à investir dans quatre domaines : les

vérifications préalables, le suivi stratégique des subventions, la différenciation des subventions et la garantie combinée.

En ce qui concerne les vérifications préalables, le BIG indique que le Secrétariat devrait évaluer de manière systématique les systèmes de contrôle de la conformité, les structures de gouvernance, l'intégrité et les activités des maîtres d'œuvre et fournisseurs potentiels avant de les financer. En outre, les principes qui régissent ces vérifications préalables devraient également s'appliquer à l'élaboration de nouvelles approches du financement telles que le modèle de financement en fonction des résultats.

Eu égard au suivi stratégique des subventions, le BIG déclare que le Secrétariat devrait accorder plus d'attention à la supervision et au suivi des activités des bénéficiaires après le décaissement, et notamment à la gestion financière au niveau des sous-réциpiendaires et aux niveaux inférieurs.

L'approche différenciée qui fournit une réponse adaptée aux pays à fort impact (Afrique I et II, et Asie) n'a pas encore été étendue à d'autres pays, mais devrait l'être prochainement, selon le BIG.

Enfin, le BIG indique qu'en dépit de certains progrès accomplis en 2014 pour définir et lancer un modèle de garantie combinée, ces travaux ont récemment pris du retard sur le calendrier convenu et que le modèle n'est toujours pas intégré dans les pratiques de gestion quotidiennes, (la « garantie combinée » renvoie aux mécanismes de gestion efficace des risques).

Dans une lettre jointe à l'avis annuel, Mark Dybul, Directeur exécutif du Fonds mondial, note que les quatre domaines identifiés par le BIG comme étant susceptibles d'améliorations sont inclus dans le plan de travail institutionnel 2015 qui a été approuvé par le Conseil d'administration à sa 32<sup>ème</sup> réunion en novembre 2014. M. Dybul mentionne plusieurs mesures déjà mises en œuvre, y compris les nouveaux outils d'évaluation des capacités des réциpiendaires principaux et d'autres maîtres d'œuvre clés, le contrôle renforcé de la manière dont les ressources des subventions sont utilisées et l'évaluation des risques liés à la mise en œuvre des subventions.

*« L'avis annuel du Bureau de l'Inspecteur général (GF-B33-07) sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes du Fonds mondial » sera disponible sous peu [ici](#).*

Lire l'article [en anglais](#). Read this article [in English](#).

[Cet article a été publié le 09 avril 2015.]

Pour commenter cet article, cliquez [ici](#).

[HAUT](#)



---

## **6. NOUVELLES: Le Conseil d'administration du Fonds mondial approuve les objectifs définitifs qui viendront compléter le cadre d'indicateurs clés de résultats de l'organisation**

Kate Macintyre 07 avril 2015

*Le Fonds mondial approuve des objectifs actualisés pour les indicateurs clés de résultats en rapport avec l'alignement sur les systèmes nationaux de communication de l'information, la protection des droits de l'homme et la qualité de la gestion et de la d*

À l'occasion de sa 33e réunion qui s'est tenue le 31 mars - 1 avril dernier, le Conseil d'administration du Fonds mondial a approuvé des objectifs actualisés pour trois indicateurs clés de résultats (ICR) et reçu des informations sur les progrès réalisés par le Secrétariat pour l'ensemble des 16 indicateurs. Des résultats positifs ont été rapportés pour 10 de ces indicateurs.

Les ICR ne sont mesurés que depuis un an et les premiers résultats ont été communiqués pour 11 des 16 indicateurs. Dix d'entre eux montrent de bons résultats (objectifs presque atteints, atteints ou dépassés). L'indicateur portant sur les prévisions de dépenses de subvention (ICR 11) est inférieur à la valeur attendue du fait d'un nombre d'accords de subvention signés inférieur à ce qui avait été prévu.

Aucune donnée n'est disponible pour l'ICR 5 (qui mesure le renforcement des systèmes de santé) en raison de retards dans la collecte des données là où les enquêtes sont réalisées. Les résultats devraient être connus avant la fin 2015.

L'objectif lié à l'ICR 11 n'a pas été atteint en raison de la lenteur observée dans la soumission des notes conceptuelles et l'amélioration des systèmes de gestion financière. Enfin, les objectifs relatifs à la protection des droits de l'homme (KPI 12) et à la qualité de la gestion et de la direction (KPI 16) n'ayant été établis que cette année, les premiers résultats en la matière ne pourront être connus que lors de la prochaine période de communication de l'information. La qualité de ces indicateurs ainsi que le caractère raisonnable ou non des objectifs qui leur sont associés ont été les principaux sujets de débat au sein du Conseil, de nombreuses délégations ayant exprimé des réserves concernant la pertinence, la validité et l'étendue des mesures effectuées dans ces domaines stratégiques.

Un résumé du cadre d'indicateurs clés de résultats est disponible [ici](#). Les autres mesures approuvées lors de la 33e réunion du Conseil d'administration figurent ci-après.

Tableau 1 : Trois indicateurs définitifs avec leurs objectifs désormais établis/reconfirmés

	ICR	Éléments mesurés	Valeurs de référence et objectifs	
6	Adéquation des programmes financés avec les dispositifs nationaux	Pourcentage des investissements réalisés dans les pays où l'aide du Fonds mondial est comptabilisée dans le budget des stratégies nationales de lutte contre les maladies	2014 : 92% (résultat supérieur à l'objectif fixé à l'origine)	2015 : 92%
12	Protection des droits de l'homme	Pourcentage de plaintes relatives aux droits de l'homme par rapport au nombre de programmes soutenus par le Fonds mondial identifiés avec succès grâce aux outils d'évaluation des risques, et résolues grâce aux politiques et procédures du Secrétariat.	<i>Résultat de référence (2013-2014) : 30%</i>	<i>2015 : amélioration d'année en année, le but étant de parvenir à 100%</i>
16	Qualité de la gestion et de la direction	Indice de qualité de la gestion et de la direction	2014 : 77% des éléments de l'enquête portant sur la qualité de la gestion ont reçu des réponses favorables (résultat de l'enquête menée en 2014)	2014 : 77% des éléments de l'enquête portant sur la qualité de la gestion ont reçu des réponses favorables (résultat de l'enquête menée en 2014)

### Évaluations des autres ICR pour 2014 :

Les **ICR 1 et 2** mesurent les résultats obtenus par rapport aux objectifs stratégiques portant sur les vies sauvées, les infections évitées et la qualité ainsi que la couverture des services. Le nombre de vies sauvées et le nombre d'infections évitées sont les résultats déclarés par rapport à la valeur de référence, avec 33 pays sur un objectif de 35 remplissant le critère.

L'**ICR 3** comporte sept sous-indicateurs des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés en matière de prestation de services. L'objectif de 7,3 millions de personnes sous traitement antirétroviral fixé pour 2016 a déjà été atteint. Tous les autres, sauf celui du nombre de cas de tuberculose multirésistante traités, semblent être en bonne voie.

**L'ICR 4** mesure l'adéquation entre les décisions d'investissement du Fonds et les besoins des pays, définis en termes de charge de morbidité et de capacité contributive. L'indicateur mesuré sur la période 2012-2014 a montré une amélioration de 8% sur la période 2010-2012.

**L'ICR 7** mesure le temps écoulé entre la soumission de la version définitive de la note conceptuelle et le premier décaissement. Le résultat pour 2014 montre que le cycle d'établissement de la subvention a duré moins de 10 mois pour presque toutes les subventions.

Tous les objectifs associés aux **ICR 8 à 10** ont été atteints. **L'ICR 10**, l'indicateur d'optimisation des ressources, imposait une réduction de 8% des dépenses annuelles pour des produits équivalents de qualité égale et à volume identique. Le pouvoir de négociation dont dispose le Fonds mondial grâce à son mécanisme d'achats groupés a permis de dépasser cet objectif.

**L'ICR 13** représente les objectifs pour les ressources mobilisées : la part des objectifs de reconstitution formulés sous forme d'engagements et, au fil du temps, la part de ces engagements transformés en contributions réelles. En 2014, 70% seulement des engagements annoncés se sont transformés en contributions. Cet objectif n'a pas été atteint, avec un résultat inférieur d'environ 30%.

**L'ICR 14** mesure le pourcentage des programmes qui accèdent à un financement lorsque les contributions des autorités publiques respectent le seuil minimum du financement de contrepartie. Presque tous les gouvernements (97%) respectent les critères minimaux.

**L'ICR 15** rend compte de l'efficacité des activités de gestion d'une subvention en mesurant la part des dépenses de fonctionnement dans le montant total de la subvention. Le résultat en 2014 pour cet indicateur était de 2,3%, soit une valeur légèrement inférieure à l'objectif fixé de 3%.

**L'ICR 16** mesure les résultats obtenus en matière de gestion et de direction par rapport à un « indice de qualité de la gestion et de la direction » reconnu mondialement. Le résultat de 78% laisse supposer que près des quatre cinquièmes des questions figurant dans l'enquête sur la qualité de la gestion ont reçu des réponses favorables.

Les indicateurs difficiles à quantifier – droits de l'homme et renforcement des systèmes de santé – sont les plus difficiles à mesurer. Ce sont ceux qui ont suscité le plus de discussions lors de la séance publique du Conseil d'administration.

« Quelles sont les chances, a demandé un membre du Conseil, de voir une professionnelle du sexe dont les droits humains ont été bafoués appeler le Bureau de l'Inspecteur général ? » Les autres membres du Conseil ont demandé à ce que soient envisagées des évaluations qualitatives des plaintes et de leur traitement, afin d'améliorer la confiance dans l'indicateur droits de l'homme, soulignant que les ICR devaient être utilisés pour

permettre une gestion axée sur l'impact.

D'autres groupes constitutifs se sont demandé si l'indicateur droits de l'homme n'était pas trop circonscrit aux violations des droits, plutôt qu'aux questions en rapport avec les activités ou les programmes soutenus par le Fonds mondial.

Lire l'article [en anglais](#). Read this article [in English](#).

[Cet article a été publié le 07 avril 2015.]

Pour commenter cet article, cliquez [ici](#).

[HAUT](#)

---

## **7. NOUVELLES: Réduire le montant du financement d'encouragement afin de trouver des fonds pour combler les déficits dans les pays ayant sollicité une durée de subvention écourtée, selon le CTEP**

David Garmaise 07 avril 2015

*Compte tenu des déficits observés, le Fonds disposera-t-il des ressources nécessaires pour financer les demandes de qualité non financées ?*

Le Comité technique d'examen des propositions (CTEP) a indiqué que le montant des fonds d'encouragement en faveur des composantes ayant soumis leur demande lors de la quatrième période d'examen avait été réduit dans la mesure où le Secrétariat « n'a pas vu d'autre possibilité pour combler les déficits de financement des pays ayant sollicité une durée de subvention écourtée ». Ces déficits se réfèrent à la période comprise entre la fin de la durée de subvention écourtée et décembre 2017, après quoi les fonds récoltés lors de la prochaine reconstitution des ressources devraient être disponibles.

Le Comité technique d'examen dresse ce constat dans un rapport soumis au Conseil d'administration pour sa réunion tenue à Genève. Ce rapport aborde en outre des questions soulevées par le CTEP relatives à l'établissement des priorités, à la pérennité et à la dissociation des activités de prévention et de prise en charge.

La politique sur la durée de subvention écourtée offre au Secrétariat une certaine souplesse dans le cas où les composantes reçoivent moins que ce qu'indiquerait la formule de calcul de la somme à leur allouer ou démontrent leurs capacités à intensifier les programmes. Le CTEP a rappelé que le Conseil d'administration

ne semblait pas avoir suffisamment tenu compte des conséquences opérationnelles de cette politique, l'une d'entre elles étant que le Fonds mondial a peu de chances de disposer de ressources supplémentaires pour financer d'autres candidats ayant soumis une demande de qualité non financée.

Réduire les fonds d'encouragement en faveur des candidats ayant soumis leur demande lors de la quatrième période d'examen « ne reflète nullement la procédure minutieuse d'établissement des priorités pour l'octroi d'un financement d'encouragement par le CTEP et crée des inégalités d'accès supplémentaires à ce type de financement ». Qui plus est, selon le Comité, « ce type de démarche met en évidence les obligations et les risques induits par la formule d'allocation et le niveau minimum requis de financement ».

D'après le CTEP, le Conseil d'administration aurait dû envisager des « moyens moins complexes » d'augmenter les sommes allouées aux pays qui n'ont pas reçu suffisamment d'argent pour couvrir les services essentiels autrefois pris en charge par le Fonds.

Il est par ailleurs reproché au Fonds de ne pas en faire plus pour évaluer la valeur stratégique des contributions versées par l'État dans le but de satisfaire aux exigences de financement de contrepartie. « On nous rappelle sans cesse l'insuffisance des ressources allouées par les pouvoirs publics, ce qui empêche le Fonds mondial de réaliser des investissements axés sur l'impact », selon le Comité. A court terme, il est primordial de plaider plus vigoureusement en faveur d'un renforcement des investissements nationaux; de même, un objectif à plus long terme serait l'adaptation de la politique de financement de contrepartie en vue d'encourager les interventions nationales dans les services à fort impact.

Durant la session de la réunion du Conseil d'administration tenue le 1<sup>er</sup> avril, le Fonds mondial a subi un feu roulant de critiques. Plusieurs groupes constitutifs ont exprimé une vive inquiétude à l'égard du CTEP, qu'ils soupçonnent d'outrepasser ses prérogatives. Cela a généré une certaine confusion non seulement à l'échelon national, mais également au vu du nombre de recommandations émanant des examens menés par le Comité qui ne semblent pas se fonder sur une base factuelle solide. Selon les groupes constitutifs du Conseil d'administration, la pérennité et la priorisation des interventions sont deux domaines dans lesquels un certain nombre de désaccords sont apparus entre les pays et le CTEP, lesquels ont coûté cher en temps et en énergie, causant ainsi des retards dans l'établissement des subventions[...] . Un examen du mandat du CTEP est prévu, bien qu'aucun calendrier n'ait été établi à ce jour.

Le CTEP a par ailleurs indiqué que les critères de priorité des propositions de la politique d'admissibilité du Fonds décourageaient, semble-t-il, les financements nationaux en faveur des populations clés dans les pays qui ne seront bientôt plus éligibles aux subventions du Fonds mondial. En vertu de cette politique, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure doivent concentrer au moins 50 % des interventions proposées – et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure 100 % – sur les populations mal desservies et les plus exposées au risque, ou sur les interventions ayant l'impact le plus marqué. Selon Aidsplan, le CTEP craint que l'obligation faite aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure de concentrer 100 % des

interventions proposées en faveur des populations clés donne une excellente excuse aux gouvernements de ces pays pour ne pas investir dans ces populations. Le Comité a recommandé que les critères de priorité des propositions soient ajustés afin d'encourager les financements nationaux en faveur des populations clés dans les pays en transition.

*Le document intitulé « Mise à jour du Comité technique d'examen des propositions » sera disponible sous peu [ici](#). (Document du Conseil d'administration GF-B33-10).*

Lire l'article [en anglais](#). Read this article [in English](#).

[Cet article a été publié le 07 avril 2015.]

Pour commenter cet article, cliquez [ici](#).

[HAUT](#)

---

## **8. NOUVELLES: Le BIG publie son rapport annuel 2014 ainsi qu'une actualisation des mesures de gestion convenues**

David Garmaise 07 avril 2015

*Le BIG publie son rapport annuel 2014 ainsi qu'une actualisation des mesures de gestion convenues*

### **Le Secrétariat publie un rapport sur les recouvrements**

Le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) a publié son rapport annuel pour 2014 et rendu compte au Conseil d'administration de la mise en œuvre des mesures de gestion convenues par le Secrétariat dans le cadre d'une présentation effectuée lors de sa 33<sup>ème</sup> réunion tenue le 31 mars. Dans un rapport distinct, il a présenté au Conseil une mise à jour du paiement des sommes recouvrables.

Si les travaux ont été réalisés sous la direction de Martin O'Malley, qui a occupé le poste d'Inspecteur général jusqu'en janvier 2015 avant de quitter ses fonctions pour convenances personnelles, la présentation du rapport a été, pour Mouhamadou Diagne, le nouvel Inspecteur général du Fonds, la première occasion d'exposer sa vision pour le Bureau, qui a connu une série de remaniements de personnel au cours des dernières années.

### **L'unité du Bureau de l'Inspecteur général en charge de l'audit**

En décembre 2014, l'unité d'audit a réduit de 21 à 11 le nombre d'audits planifiés, se basant notamment sur

des considérations liées aux effectifs. Les 11 audits sont terminés; cinq rapports ont été publiés en 2014 et deux autres seront publiés début 2015. Les quatre rapports restants seront publiés sous peu.

Le plan de travail 2015 de l'unité d'audit comprend six audits internes et dix audits réalisés dans les pays suivants : Ghana, Nigeria, Tanzanie, Ouganda, Pakistan, Indonésie, Honduras, Ouzbékistan, Tchad et Sud-Soudan. Les sujets couverts par les audits internes comprennent notamment l'efficacité des instances de coordination nationale, la méthodologie d'allocation des fonds aux pays, l'établissement des subventions du Fonds dans le cadre du nouveau modèle de financement et les contrôles visant à s'assurer que le Fonds mondial mesure et atteint ses objectifs stratégiques.

### **L'unité du Bureau de l'Inspecteur général chargée des enquêtes**

L'unité du BIG chargée des enquêtes a rattrapé son retard dans des affaires déjà anciennes qui dataient de 2009-2012. En 2014, l'unité a publié 11 rapports. Début 2014, quelque 60 enquêtes actives ont été ouvertes. En cours d'année, 45 nouvelles enquêtes ont été ouvertes et 53 autres clôturées (dont les 11 rapports publiés); 52 enquêtes étaient encore actives à la fin de l'année.

En 2014, cette unité a enquêté sur 157 allégations de fraude et d'abus, dont 38 sont devenues des enquêtes actives, 74 n'ont fait l'objet d'aucune enquête et 45 n'étaient pas liées à des projets du Fonds mondial. 21 allégations doivent encore faire l'objet d'une enquête. 18 nouvelles allégations liées aux enquêtes en cours ont enfin été reçues.

Le BIG travaille en collaboration avec le Secrétariat pour intégrer dans les processus internes de traitement des plaintes les allégations de violations des droits de l'homme. En 2014, le BIG a passé au crible 11 rapports faisant état de violations potentielles; neuf émanaient du département du Fonds mondial en charge des questions liées aux communautés, aux droits de l'homme et au genre, et deux du système de notification extérieur du BIG. Après examen, le BIG a conclu qu'une intervention ne serait pas appropriée dans la mesure où la plupart des cas ne pouvaient être directement liés aux activités du Fonds; il a confié ces cas au Secrétariat. Le BIG se charge toutefois de traiter les cas restants.

Une nouvelle équipe dédiée au renseignement et à l'excellence opérationnelle au sein de l'unité chargée des enquêtes a analysé les données d'enquêtes du BIG collectées entre 2011 et 2014 et créé une base de données qui servira à tirer des leçons et à analyser les causes profondes des fraudes et abus. Cette base de données permet de faire des recherches et contient les profils d'un millier d'entités avec lesquelles le Fonds mondial a travaillé. Les données permettront au BIG d'intervenir plus tôt afin de prévenir ou d'enrayer la fraude avant qu'elle ne devienne à la fois systématique, longue et coûteuse.

### **Autres réalisations**

En 2014, le BIG a créé une unité des stratégies et politiques propice au développement d'idées nouvelles et d'une démarche d'amélioration. L'équipe pilote de nouvelles initiatives, comme la révision du rôle du BIG dans le processus de recouvrement et l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de gestion convenues de façon plus efficace et plus transparente.

Au second semestre 2015, le BIG organisera une campagne de communication et de formation afin d'encourager la dénonciation des cas de fraude et de corruption dans les programmes financés par le Fonds mondial. La campagne sera initialement pilotée dans deux ou trois pays.

Fin 2014, l'effectif du BIG était composé de 41 postes, dont sept vacants. Depuis lors, cinq de ces postes vacants ont été pourvus. Le budget du BIG pour 2014 s'est établi à 17,1 millions US\$; le Bureau a dépensé 4,9 millions US\$ de moins que prévu en fin d'exercice. Ceci est principalement dû au fait que l'unité chargée des audits a fonctionné avec à peine la moitié de ses effectifs pendant la plus grande partie de l'année.

### **Mesures de gestion convenues**

Depuis que le BIG a commencé à suivre leur état d'avancement en juillet 2014, le nombre de mesures de gestion convenues mises en œuvre par le Secrétariat est passé de 93 à 216, soit une augmentation de 229 %. Dans le même temps, le nombre de mesures qui tardent à être mises en œuvre a également augmenté. (Ces mesures de gestion convenues remplacent les recommandations formulées dans les rapports d'audit et d'enquête du BIG. Elles représentent les mesures que le Secrétariat a convenu de mettre en œuvre en réponse aux conclusions du BIG).

Le BIG a prévu une procédure pour valider et clôturer les mesures de gestion convenues une fois que le Secrétariat les notifie comme ayant été mises en œuvre. De juin 2014 au 15 janvier 2015, le BIG a validé et clôturé 119 mesures de gestion convenues (94 sont encore en attente de validation).

Le BIG suit les progrès réalisés dans la prise en compte de cinq problèmes liés au contrôle et n'ayant pas encore été entièrement résolus dans le cadre des réformes engagées par le Secrétariat : 1) la conservation des documents et la gestion des registres; 2) les recouvrements; 3) la clôture des subventions; 4) le cadre de responsabilité; et 5) la garantie combinée. Le BIG a fourni dans son rapport présenté au Conseil d'administration un aperçu des problèmes rencontrés, ainsi que des observations émanant du Comité exécutif de direction du Secrétariat sur les conclusions du BIG.

Le BIG a indiqué que les contrôles et les procédures relatives à la tenue des registres, à la gestion des informations et à la constitution des connaissances institutionnelles représentaient un risque important pour le Fonds mondial. La plupart des audits réalisés en 2013 ont mis en évidence un manque de documentation et de rigueur dans la tenue des registres. 32 mesures de gestion convenues liées à la documentation et à la gestion des registres sur 44 ont été mises en œuvre.



Toutefois, la mise en œuvre de Salesforce, la nouvelle plateforme de gestion des subventions en ligne, n'est pas sans poser problème. Le projet a été retardé de neuf mois, et il y aura probablement d'autres retards. Le Comité exécutif de direction a répondu que des ressources supplémentaires avaient été affectées à la mise en œuvre de Salesforce.

Les recouvrements sont abordés à la section suivante du présent article.

En ce qui concerne la clôture des subventions, le BIG a noté que l'audit réalisé en 2013 avait révélé que la moitié des subventions qui devaient être clôturées (soit 242 subventions) ne l'avaient pas été. Selon le Comité exécutif de direction, 90 % de ces subventions ont été clôturées financièrement; 55 % ayant été clôturées à la fois financièrement et administrativement.

Eu égard au cadre de responsabilité, une étude menée en 2013 par le BIG a conclu que les responsabilités individuelles au sein de la Division de la gestion des subventions n'étaient pas toujours bien définies. Le BIG a cité comme exemples les relations existantes entre les spécialistes des équipes pays et les centres techniques chargés de gérer les subventions qui n'ont pas été suffisamment explicitées; en outre, il y a parfois eu confusion concernant l'entité chargée en définitive d'approuver les documents sur les subventions du Fonds.

Ces problèmes ont en partie été résolus grâce à l'élaboration d'une matrice des responsabilités au sein d'une équipe pays. Dans le rapport du BIG sur les mesures de gestion convenues, le Comité exécutif de direction a indiqué qu'un projet de gestion matricielle avait été établi afin de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs qui interviennent au titre du contrôle de gestion en dehors des équipes pays, mais aussi qu'un groupe de travail composé de représentants des services compétents du Secrétariat s'était réuni pour la première fois en février.

## **Recouvrements**

Dans son rapport remis au Conseil d'administration concernant le recouvrement des sommes exigibles, le Secrétariat a fait savoir qu'en janvier, le Comité exécutif de direction avait adopté une approche « de dernier recours » en vue de résoudre les cas difficiles. Celle-ci implique une diminution des sommes allouées aux pays. Si les possibilités de parvenir au recouvrement des sommes dues ont été épuisées, le Fonds réduira le montant alloué au pays concerné par un facteur de 2:1. Autrement dit, si un pays doit 2,3 millions US\$, son allocation sera réduite de 4,6 millions US\$. Rien n'indique dans le rapport que cette approche a déjà été appliquée ni où elle pourrait l'être.

Au 31 décembre 2014, le total des montants jugés recouvrables s'élevait à 84,6 millions US\$, dont 20,5 millions US\$ effectivement recouverts. 64,1 millions US\$ restent encore à recouvrer. Le Fonds a reçu des engagements de remboursement d'un montant de 15 millions US\$.

Depuis la création du Fonds mondial, 34,4 millions US\$ ont déjà été recouvrés, contre 29,2 millions US\$ au 30 juin 2014, selon le rapport.

Entre le 31 décembre 2014 et la préparation du rapport remis au Conseil d'administration, un montant de 2,2 millions US\$ a été recouvré auprès de la République du Congo; et un nouveau rapport d'enquête du BIG sur des irrégularités d'achat au Kazakhstan a recommandé un recouvrement supplémentaire pour un montant de 5,2 millions US\$.

Le Secrétariat a indiqué que le processus de recouvrement avait été particulièrement lent au cours du second semestre 2014, mais qu'il devrait passer à la vitesse supérieure en 2015 grâce notamment au recrutement d'un agent de recouvrement à plein temps.

Lors de sa réunion de novembre 2014, le Conseil d'administration a demandé au Secrétariat d'élaborer une méthodologie de notification des mesures prises pour recouvrer les montants identifiés dans le cadre des opérations de gestion des subventions (bien distincts des montants recouvrables identifiés par le BIG). Le Secrétariat a proposé une méthodologie. Une fois celle-ci approuvée, dès le mois de décembre 2015, les rapports de recouvrement fourniront des informations sur les montants recouvrables communiqués par le BIG ou d'autres entités.

*« Le rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général pour l'année 2014 » (GF-B33-06) sera disponible sous peu [ici](#). Les documents du Conseil d'administration intitulés « Mesures de gestion convenues : état des lieux » (GF-B33-08) et « Rapport de recouvrement » (GF-B33-21) seront également disponibles sous peu sur le même site.*

Lire l'article [en anglais](#). Read this article [in English](#).

[Cet article a été publié le 07 avril 2015.]

Pour commenter cet article, cliquez [ici](#).

[HAUT](#)

---

## **9. NOUVELLES: Adoption du Code de conduite des responsables de la gouvernance en matière d'éthique**

David Garmaise 07 avril 2015

*« Agir en toutes situations dans le meilleur intérêt du Fonds »*

Les responsables de la gouvernance sont tenus de représenter leurs circonscriptions. Pour autant, « ils doivent œuvrer dans le meilleur intérêt du Fonds mondial », comme le stipule le code de conduite éthique adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion qui s'est tenue à Genève les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le Conseil a également approuvé le mandat du directeur de l'éthique. Le Fonds a décrit ces développements comme les « objectifs de la deuxième phase » dans un processus en trois phases. La première phase a consisté à adopter un cadre d'éthique et d'intégrité en novembre 2014 (voir [l'article OFM](#)). La troisième phase consistera à élaborer des mécanismes destinés à renforcer l'intégration des questions d'éthique et d'intégrité dans les opérations du Fonds mondial, en particulier au niveau des subventions.

Le Secrétariat a préparé un projet de document d'orientation sur le rôle des responsables de la gouvernance en matière d'éthique.

Les tensions qui existent entre les membres du Conseil agissant au mieux des intérêts du Fonds mondial et représentant leurs groupes constitutifs étaient l'une des deux questions essentielles abordées lors des consultations sur le code de conduite éthique. L'autre question abordée était de savoir comment le Conseil pouvait gérer les conflits d'intérêts.

Concernant la première question, le code précise qu'il convient d'agir en toutes situations dans le meilleur intérêt du Fonds. « Si les obligations des responsables de la gouvernance à l'égard de leurs circonscriptions doivent être respectées », selon le code, le bien-être du Fonds constitue une priorité, et ces personnes doivent solliciter les conseils du directeur de l'éthique lorsque les besoins des circonscriptions sont contraires aux intérêts du Fonds mondial. « Les responsables de la gouvernance doivent garder à l'esprit que les orientations du Fonds mondial sont déterminées par la prise en compte et l'équilibre entre les divers intérêts des circonscriptions ».

Le code stipule également que les responsables de la gouvernance ont « l'obligation de rendre des comptes au Fonds mondial » et qu'ils « ont collectivement cette même obligation à l'égard des circonscriptions du Fonds ».

Le projet de document d'orientation précise que pour agir dans le meilleur intérêt du Fonds mondial, « les responsables de la gouvernance doivent souvent faire preuve de souplesse vis-à-vis des points de vue des circonscriptions et d'ouverture aux avis de chacun ».

En ce qui concerne les conflits, le code stipule qu'un « conflit d'intérêts survient lorsqu'un responsable de la gouvernance a un intérêt conflictuel, par exemple un intérêt personnel ou financier, susceptible d'avoir un effet réel, apparent ou potentiel sur son aptitude à agir dans le meilleur intérêt du Fonds mondial ».

Le projet de document d'orientation fournit les exemples suivants de situations pouvant donner lieu à un

conflit d'intérêts :

- un membre du Conseil d'administration du Fonds mondial est engagé comme consultant pour élaborer une proposition de financement en vue d'une subvention du Fonds
- un membre du Conseil d'administration est recruté par un fabricant de produits de santé utilisés dans les programmes du Fonds mondial
- un membre du Conseil d'administration est dirigeant d'une organisation retenue comme récipiendaire principal

Le code de conduite éthique stipule que le fait de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel ne constitue pas en soi une faute éthique, dès lors que la personne concernée prend les devants pour en faire part.

Le code précise par ailleurs qu'en cas de faute éthique, des mesures correctives seront appliquées au cas par cas; celles-ci pouvant aller jusqu'à un blâme officiel, une révocation temporaire du Conseil ou d'un comité, ou une révocation définitive.

Le directeur de l'éthique rendra compte directement au Conseil d'administration, par l'intermédiaire de son Comité d'audit et d'éthique. Ses responsabilités inclueront, entre autres, une gestion des risques éthiques saine et efficace, conseiller les responsables de la gouvernance sur les questions d'éthique et mener une enquête préliminaire sur toute faute éthique supposée. Le directeur de l'éthique signalera, le cas échéant, les cas supposés de faute au Bureau de l'Inspecteur Général.

Le directeur de l'éthique sera situé au sein du Bureau de l'Inspecteur Général pour des raisons administratives mais son bureau sera indépendant. Les termes de références de cette fonction n'ont pas encore été approuvés, ce qui a été pointé du doigt par beaucoup de circonscriptions pendant les discussions.

Plusieurs circonscriptions ont également exprimé leurs préoccupations sur le fait que le code éthique apparaisse inachevé. Les inquiétudes concernant le fait de voter sur un travail toujours en cours ont été apaisées par le Secrétariat. Celui-ci a assuré qu'il s'agissait d'un processus qui venait tout juste de démarrer et qu'il y aurait donc de plus amples consultations dans le futur.

Le directeur de l'éthique est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. A l'issue de son/ses mandat(s), le directeur de l'éthique ne pourra plus se porter candidat à d'autres postes au sein du Fonds mondial.

*Le rapport (GF-B33-15) intitulé « Initiative pour l'éthique et l'intégrité : propositions de la deuxième phase » sera disponible sous peu [ici](#). Les annexes suivantes seront également publiées sur ce site : « Code de conduite des responsables de la gouvernance en matière d'éthique » ; « Mandat du directeur de l'éthique du Fonds*

*mondial » ; et « Rôles et responsabilités des responsables de la gouvernance du Fonds mondial en matière d'éthique » (le document d'orientation).*

Lire l'article [en anglais](#). Read this article [in English](#).

[Cet article a été publié le 07 avril 2015.]

Pour commenter cet article, cliquez [ici](#).

[HAUT](#)

---

## **10. NOUVELLES: Approbation du cadre de financement de la lutte contre les co-infections et comorbidités**

Kate Macintyre 09 avril 2015

Le Conseil d'administration a approuvé une recommandation soumise par le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact afin de permettre aux pays d'utiliser certaines de leurs allocations pour financer les interventions ciblant les co-infections susceptibles d'aggraver le VIH, la tuberculose ou le paludisme.

La décision prise lors de la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril est importante dans la mesure où les nouvelles technologies et les nouveaux médicaments offrent un énorme potentiel pour améliorer à la fois la qualité et la durée de vie des personnes vivant avec les maladies. C'est aussi un moyen de généraliser l'accès aux interventions nouvelles et existantes, mais aussi de permettre aux pays d'améliorer la qualité des services prodigués aux patients et de promouvoir le modèle du Fonds mondial en matière d'appropriation par les pays.

Selon le cadre approuvé par le Conseil, une co-infection est l'apparition simultanée ou successive de deux infections. Il peut s'agir d'infections aiguës (à court terme) ou chroniques (à long terme).

On parle de comorbidité lorsque deux pathologies ou plus sont présentes et que l'une d'entre elles est une maladie non transmissible. Les personnes vivant avec des maladies chroniques non transmissibles, comme le diabète ou des troubles liés à la consommation d'alcool (une cirrhose du foie, par exemple), présentent un risque accru de développer la tuberculose, en raison de l'affaiblissement de leur système immunitaire. A mesure que les traitements contre le VIH deviennent plus efficaces et aident les populations affectées à vivre plus longtemps avec le virus, les maladies non transmissibles (MNT) représentent une proportion plus importante de la charge de morbidité et des décès observés parmi les populations infectées.

Ainsi qu'un groupe constitutif du Conseil d'administration l'a noté lors des discussions menées le 1<sup>er</sup> avril, il n'est pas nécessaire d'investir dans des thérapies antirétrovirales pour les personnes infectées par le VIH pour les voir tomber malades et mourir d'un cancer du col de l'utérus.

L'ensemble des co-infections et comorbidités liées au VIH, à la tuberculose et au paludisme est vaste et englobe aussi bien des infections opportunistes que non opportunistes, des cancers indépendants ou liés au sida et des maladies cardiovasculaires, des pneumonies, des infections bactériennes et des maladies auto-immunes, du diabète et des maladies du foie (tuberculose), des hépatites, du diabète et des maladies pulmonaires (VIH et tuberculose), ainsi que d'autres pathologies liées à la malnutrition (VIH, tuberculose et paludisme). Qui plus est, leur charge de morbidité est en augmentation.

Le Tableau 1 montre un éventail des co-infections.

domaine du Fonds mondial	ensemble de co-infections et comorbidités			
	co-infections		comorbidités	
VIH	<i>Opportunistic infections</i>	infections opportunistes	<b>cancers associés au SIDA</b>	sarcome de Kaposi
		infections non opportunistes		lymphome non hodgkinien
		Candidose invasive		cancer de l'utérus
		isosporose		
		mycobactéries non tuberculeuses	<b>cancers non associés au SIDA</b>	lymphome hodgkinien
		coccidioïdomycose		anal
		pneumonie à Pneumocystis jiroveci		foie
		maladies cryptococques		Colorectal
		tuberculose		prostate
		cryptosporidiose		sein

		cytomégalovirus toxoplasmose herpès simplex Histoplasmosse		poumon
	<i><b>Nonopportunisti c infections</b></i>		<i><b>maladies chroniques</b></i>	
		Hépatite B Hépatite C virus du papillome humain maladies sexuellement transmissibles pneumonie et infections bactériennes		cardiovasculaire foie toxicomanie aux opiacés
<b>TB</b>		pneumonie et infections bactériennes		maladie auto-immune diabètes silicose usage du tabac maladie du foie
<b>VIH et TB</b>		Hépatite infections sexuellement transmissibles		diabètes maladie du poumon cancer du poumon
<b>VIH, TB et paludisme.</b>		ver parasite		malnutrition

	leishmaniose	
	maladies tropicales négligées	

Le Fonds a toujours systématiquement approuvé le financement des interventions assurant le dépistage et le traitement d'infections opportunistes et approuve les traitements fournis dans le cadre des bonnes pratiques cliniques en matière de soins des patients atteints par le VIH. Si les initiatives de prévention ou de traitement thérapeutique de l'hépatite B ou C ne bénéficient que d'un soutien limité, il n'est prévu aucun financement direct pour les interventions de lutte contre les co-infections et les comorbidités, qui pourraient être des facteurs de risque de morbidité, comme le diabète ou les cardiopathies. Il en est de même pour la vaccination anti-VPH, le dépistage du cancer du col de l'utérus et les efforts de prévention de la silicose.

Lors de sa réunion tenue en novembre 2014, le Conseil d'administration a salué l'engagement sans faille de quelques pays qui financent déjà le traitement de l'hépatite C. Le cadre qui est à présent en place permettra toutefois aux pays qui continuent d'élaborer des notes conceptuelles de prendre leurs propres décisions d'investissement pour financer les interventions de lutte contre les co-infections et les comorbidités. Ceux-ci devront néanmoins évaluer les coûts d'opportunité générés par le financement de la lutte contre les co-infections et les comorbidités par rapport aux autres interventions de lutte contre les maladies dans la mesure où de telles interventions ne donneraient lieu à aucun financement supplémentaire.

Et le coût éventuel de ces interventions est significatif : de 6 millions US\$ par an pour traiter 1 million de cas d'hépatite jusqu'à un montant maximal de 200 millions US\$ par an pour le VPH, selon les estimations. Il en coûterait éventuellement près de 376 milliards US\$ (estimations de 2010) pour traiter les cas de diabète. Selon l'OMS, il faudrait chaque année 940 millions US\$ pour mettre en œuvre toutes ces interventions dans des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure touchés par le VIH et la tuberculose, où la population mal nourrie n'a pas accès aux denrées alimentaires de base dont elle a besoin.

Le Comité de la stratégie, des investissements et de l'impact a envisagé trois options de financement de la lutte contre les co-infections et comorbidités : le maintien des procédures actuelles de financement impulsées par les pays; l'exclusion des interventions liées aux co-infections et aux comorbidités susceptibles de pouvoir prétendre à un financement du Fonds; ou l'option approuvée de fournir un cadre d'orientation afin d'optimiser l'accès aux interventions existantes avérées et d'aider les pays à présenter un véritable plan d'action pour l'investissement en faveur d'interventions nouvelles ou adaptées, tel que recommandé et approuvé par les partenaires techniques.

Le Fonds mondial envisagera de financer une intervention ciblant les co-infections et les comorbidités lorsque les justifications invoquées seront fondées sur les raisons suivantes : de solides arguments en faveur d'un tel



investissement, une incidence avérée sur l'espérance de vie ou sur la prévention ou la réduction de la morbidité et de la mortalité, et l'efficacité d'une telle intervention avec une incidence significative sur les personnes vivant avec les maladies.

Les interventions ciblant les co-infections et comorbidités qui ne bénéficieraient d'aucun soutien de la part du Fonds mondial seraient celles qui impliqueraient que l'on réduise ou transfère des financements destinés à des interventions rentables déjà mises en place. Les pays devraient également démontrer que les ressources du Fonds ne risquent pas d'entraîner un transfert des aides financières disponibles auprès d'autres sources ni d'aller à l'encontre des directives nationales.

Le Secrétariat et le CTEP, qui recevront des orientations sur la façon d'évaluer les demandes de financement des interventions ciblant les co-infections et comorbidités, devront évaluer l'impact de la nouvelle politique lors de l'élaboration de la note conceptuelle et de l'établissement des subventions.

Lire l'article [en anglais](#). Read this article [in English](#).

[Cet article a été publié le 09 avril 2015.]

Pour commenter cet article, cliquez [ici](#).

[HAUT](#)

---

## **11. NOUVELLES: Le Fonds mondial opte pour une stratégie de mobilisation des ressources déclinée en trois axes**

Lauren Gelfand 07 avril 2015

*La prochaine reconstitution des ressources débutera par une réunion préparatoire organisée au Japon en décembre 2015*

Le Japon s'est proposé pour organiser en décembre 2015 la réunion préparatoire à la cinquième conférence des donateurs du Fonds mondial, mettant ainsi en exergue l'effort de mobilisation des ressources avant le lancement officiel de la reconstitution des ressources mi-2016.

S'il est vraisemblable que la plupart des fonds requis pour lutter contre les trois maladies proviendront de donateurs traditionnels, de nouveaux efforts sont actuellement déployés pour lever des fonds auprès d'autres sources, y compris de particuliers très fortunés, dans les pays bénéficiaires. De même, comme l'a souligné le Secrétariat dans sa présentation faite lors de la 33<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 1<sup>er</sup>

avril, l'optimisation des investissements nationaux – même au-delà des exigences relatives à la volonté de payer prévues dans tous les accords de subventions – demeure une priorité absolue.

Lors de sa quatrième conférence de reconstitution des ressources qui s'est tenue en décembre 2013, le Fonds mondial avait récolté quelque 12 milliards US\$, un montant en deçà de son objectif de 15 milliards US\$ mais supérieur à celui des contributions versées depuis sa création en 2002. Depuis lors, d'après la présentation faite par le Secrétariat, 172 millions US\$ supplémentaires ont été récoltés : 130 millions US\$ auprès de donateurs publics et 42 millions US\$ de partenaires du secteur privé et du secteur caritatif. D'autres opportunités avec des donateurs privés sont toutefois envisagées.

Selon le Secrétariat, l'engagement de particuliers très fortunés dans les pays bénéficiaires a ouvert des perspectives intéressantes sur le financement des programmes dans leurs propres pays d'origine inscrits au registre des demandes de qualité non financées. Près de 2 milliards US\$ alloués à ces programmes – de la distribution à grande échelle de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée en Indonésie aux programmes de changement de comportement visant les enfants et les adolescents affectés par la tuberculose et le VIH au Mozambique – ont déjà été consignés.

Jusqu'à présent, la Fondation Tahir en Indonésie s'est déjà engagée à verser 40 millions US\$ et la Fondation Tata en Inde un montant de 15 millions US\$. Toutefois, il n'est pas toujours facile de lever des fonds compte tenu de problèmes administratifs pouvant nécessiter de transférer les sommes d'argent sur le compte bancaire du Fonds mondial en Suisse avant de les reverser aux pays respectifs : un problème qui souligne la nécessité pour le Fonds de régler dans les meilleurs délais la question des privilèges et des immunités.

Des possibilités encore inexplorées de partenariat peuvent également être suscitées par l'Initiative Debt2Health (un mécanisme déjà mis en place mais pas totalement opérationnel) qui contribue à dégager des ressources que les pays en développement consacrent généralement au remboursement de la dette pour les réaffecter à des investissements dans le secteur de la santé, par l'intermédiaire du Fonds mondial.

Les pays bénéficiaires eux-mêmes constituent toutefois la ressource inexploitée la plus viable pour accroître les investissements dans les services, les activités et les produits de santé. Il s'agit de promouvoir la nouvelle stratégie de soutien des efforts de mobilisation de ressources nationales dans les pays prioritaires, notamment la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kenya, le Nigeria, le Pakistan, le Sénégal et la Tanzanie. L'approche par étapes débute avec l'obtention des engagements de financements nationaux initialement prévus (en vertu des dispositions relatives à la volonté de payer, 15 % des crédits de subventions sont retenus jusqu'à ce que les gouvernements apportent leur contribution). S'ensuit un travail de collaboration avec les partenaires (locaux et internationaux) afin de promouvoir les initiatives de collecte de fonds plus innovantes destinées à couvrir le coût des activités qui s'inscrivent dans le cadre des plans stratégiques nationaux et, enfin, de tirer parti des initiatives régionales susceptibles de porter leurs fruits tant au niveau national et régional dans le but d'assurer un soutien financier accru pour lutter efficacement contre les maladies.

Un groupe constitutif a noté qu'il serait opportun d'explorer les possibilités de collaboration avec diverses initiatives, comme le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) de l'Organisation mondiale de la Santé, afin d'avoir accès à un champ élargi de ressources.

Lire l'article [en anglais](#). Read this article [in English](#).

[Cet article a été publié le 07 avril 2015.]

Pour commenter cet article, cliquez [ici](#).

[HAUT](#)

**DISPONIBLE SUR [OFM en direct](#):**

Les articles suivants ont été publiés dans la section 'OFM en direct' du site web d'Aidspan. Cliquez sur le titre d'un article pour y accéder. Tous ces articles ne sont pas nécessairement reproduits dans la lettre d'information OFM.

**ANNONCE : [Aidspan publie le rapport MENA](#)**

Le 19 mars, Aidspan publié [son tout premier rapport régional](#) qui dresse le portrait de dix pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA, selon la dénomination du Fonds mondial).

**NOUVELLES : [Allocations dans le cadre du nouveau modèle de financement : Une analyse d'Aidspan](#)**

Le Fonds mondial a annoncé en mars 2014 les totaux du portefeuille existant et de nouvelles allocations pour tous les pays pouvant bénéficier de ses subventions. Cette annonce était au cœur du nouveau modèle de financement du Fonds mondial. Les pays n'exercent plus sans repères. Ils connaissent les limites de ce que le Fonds peut offrir. Et les notes conceptuelles en tiennent compte.

**NOUVELLES : [68% des livraisons de produits de santé achetés par le Fonds mondial sont complètes et effectuées dans les délais fixés](#)**

L'équipe chargée des achats au Fonds mondial affiche presque deux fois plus de livraisons complètes et effectuées dans les temps du fabricant jusqu'aux ports d'entrée dans les pays en ce qui concerne les produits de santé achetés dans le cadre du mécanisme d'achat groupé, et ce, grâce à une rationalisation en amont de la chaîne d'approvisionnement et à une évaluation plus rigoureuse des performances par les fabricants et les fournisseurs.

**NOUVELLES : [Un audit réalisé par le BIG en Guinée-Bissau interroge sur la possibilité d'un financement en fonction des résultats lorsque les données relatives à ces résultats ne sont pas fiables](#)**

Le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) a déclaré que son audit récent des subventions en Guinée-Bissau soulevait des questions quant à la pertinence d'un financement en fonction des résultats dans les pays où les données relatives à ces résultats ne sont pas fiables.

**NOUVELLES : [Malgré quelques difficultés, l'Amérique latine et les Caraïbes progressent dans le cadre du nouveau modèle de financement](#)**

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont déjà engagés dans la procédure du nouveau modèle de financement, la pérennité des programmes au-delà du cycle de financement du Fonds mondial est considéré comme un enjeu de planification stratégique.

---

Voici le numéro 13 de la lettre d'information de l'Observateur du Fonds Mondial (OFM). Pour nous faire parvenir des commentaires, des suggestions de sujets ou des remarques, vous pouvez écrire à la rédactrice en chef, Lauren Gelfand ([lauren.gelfand@aidspan.org](mailto:lauren.gelfand@aidspan.org)). Pour vous abonner à l'OFM, rendez vous sur [www.aidspan.org](http://www.aidspan.org).

La lettre d'information indépendante de l'OFM couvre l'actualité du Fond Mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme et offre analyses, commentaires et opinions (<http://www.theglobalfund.org/fr/>).

Aidspan ([www.aidspan.org](http://www.aidspan.org)) est une ONG internationale basée à Nairobi, au Kenya, dont la mission est d'agir comme un observateur du Fonds et de fournir des services qui peuvent profiter à tous les pays désireux d'obtenir un financement du Fonds Mondial et en faire un usage efficace. Aidspan se finance grâce aux subventions des gouvernements et des fondations. Aidspan n'accepte aucun financement de la part du Fonds mondial, ne fournit aucun travail rémunéré de consultance et son contenu est gratuit.

La reproduction des articles de la lettre d'information est autorisée avec la mention : « source : lettre d'information de

l'Observatoire du Fonds Mondial ([www.aidspace.org/gfo](http://www.aidspace.org/gfo)), un service d'Aidspace ».

Les archives de l'OFM sont accessibles sur [www.aidspace.org/gfo](http://www.aidspace.org/gfo)

Pour vous désabonner, cliquez [ici](#).

Droits d'auteurs © 2015 par Aidspace. Tous les droits réservés.

[HAUT](#)